

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 530

FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE PERCEPTION EXERCICE FINANCIER 2017

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à une séance spéciale du Conseil qui s'est tenue le lundi 12 décembre 2016 à 19 h au bureau municipal, 403 rue Principale à Stoke, le conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT N^o 530 FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, à mon bureau, au 403, rue Principale à Stoke et ce, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal. Ledit règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité, au www.stoke.ca.

Donné à Stoke, ce 14 décembre 2016

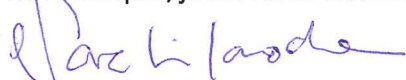


Sara Line Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATON (ART. 433 C.M.)

Je, soussignée Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au RÈGLEMENT N^o 530 FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 aux endroits fixés par ce conseil, le 14 décembre 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 décembre 2016.



Sara Line Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière